

## REGLEMENT COURSE DES EMBRUNS

### 1. Organismes

La 20<sup>ème</sup> édition de la course des Embruns est organisée le 10 Juin 2018 sous l'égide de l'association Courir à Sausset (association loi 1901 affiliée à la FSGT)

### 2. Conditions

La course est ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non dès 16 ans.

Licence en cours de validité à présenter lors du retrait des dossards. Les coureurs non licenciés devront fournir un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, certifié conforme par le coureur.

Autorisation parentale pour les moins de 18 ans (document à télécharger sur le site Internet). [www.coursedesembruns.com](http://www.coursedesembruns.com))

### 3. Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, santé et secours.

### 4. Le parcours

Sur route et chemins

Départ de la course : 9h

Distance : 11.2 km

Dénivelé : 50 m

Départ / Arrivée : 22, Avenue du Général Leclerc (Sur la Corniche).

Durée : 1h45 en barrière temps, au delà le coureur devra remettre son dossard et ne sera pas comptabilisé dans le classement.

### 5. Inscriptions

En ligne sur **KMS** jusqu'au vendredi 8 Juin 2018 20h. Une permanence sera assurée le samedi 9 juin de 14h30 à 19h au stade Michel Hidalgo et sur le lieu de départ (école maternelle Jules Ferry) de 7h à 8h30 le dimanche 10/06/2018.

L'inscription en ligne devra être confirmée le jour de la course sur présentation des pièces à fournir (certificat médical, licence et confirmation d'inscription) et par le règlement financier.

### 6. Tarifs

Tarifs	11.99 sur KMS et réglé jusqu'au vendredi 08/06 20h
	15€ sur place le samedi 9/06 et le dimanche 10/06

Paiement : chèque ou espèces

### 7. Remise des dossards

Remise des dossards le jour de la course de 7h00 à 8h30 sur le lieu de départ, 22, avenue du Général Leclerc 13960 Sausset-les-Pins.

Tout dossard non retiré 20 mn avant le départ pourra être réattribué.

Une permanence sera assurée le samedi 9 juin de 14h30 à 19 h au stade Michel Hidalgo, Sausset-Les-Pins

## **8. Ravitaillements**

Au 4<sup>ème</sup>, au 8<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> km et à l'arrivée

Un point d'épongeage au 6<sup>ème</sup> km environ

## **9. Sécurité**

La sécurité sera assurée par la Police Municipale, un médecin, les pompiers et les personnes de l'organisation prévues à cet effet.

En s'acquittant des droits de course, les coureurs s'engagent à respecter le règlement, notamment le code de la route et le balisage prévu à cet effet.

## **10. Résultats**

Le chronométrage s'effectue par puce électronique.

Les résultats seront affichés immédiatement sur le lieu d'arrivée et consultables le lendemain sur le site KMS.fr

## **11. Récompenses**

Un tee-shirt technique aux 1200 premiers entrants.

Des prix sont attribués aux trois premiers Hommes et Femmes du classement scratch, et aux trois premiers de chaque catégorie hommes et femmes (pas de cumul).

## **12. Responsabilités civile et accident**

Responsabilité civile : les organisateurs et les membres du service d'ordre sont couverts par la police n°3929037R souscrite auprès du groupe MDS (Art. L. 321-1, L321-7, L331-9 à L331-11 et D321-1 du Code du Sport.

Responsabilité accident : les licenciés de course à pied bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **13. Droits et image**

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs à utiliser des photos, films et autres enregistrements de cet événement sur lequel vous figurerez. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.

## **La participation à l'épreuve implique l'acceptation du règlement**